

Bonjour à toutes et tous,



Ce jeudi 05 décembre s'est tenue la seconde réunion sur l'accord Plan Epargne Groupe.

Après un tour de table pour connaître les propositions de chaque Organisation Syndicale, nous, **Force Ouvrière** avons renouvelé notre proposition d'accord **Gagnant/Gagnant**, à savoir :

- De 0 euro à 600 euros investi : **150% d'abondement** soit 900 euros
- De 600,01 euros à 1200 euros investi : **50% d'abondement** soit 300 euros
- A partir de 1200,01 euros investis jusqu'à 25% de la rémunération annuelle : **25% d'abondement**.



 Nous rappelons si nécessaire, la possibilité de défiscaliser au travers du PEG. En effet, les sommes investies (à hauteur maximale de 25% de la rémunération annuelle) ne sont pas prises en compte pour le calcul des impôts. Le fait d'obtenir de l'abondement au-delà de 1200 euros permet d'accompagner celles et ceux qui auraient besoin de défiscaliser.

Notre proposition est mesurée et bien connue pour avoir été appliquée voilà quelques années.

La règlementation permet d'octroyer un abondement de 25% pour les salariés qui versent jusqu'à 25% de leur rémunération annuelle.



Ce dispositif permet aux salariés de l'entreprise de défiscaliser, de financer un mariage ou un pacs mais également de financer un projet immobilier ou de réaliser des travaux importants dans son habitation principale, etc.



Les sommes investies dans le PEG peuvent être rapidement débloquées pour ces cas précis. Elles peuvent également servir à la constitution d'un capital pour le départ en retraite (déblocage possible)



Le potentiel de gain est important et permet notamment aux primo-accédants d'accéder au logement avec beaucoup plus de facilités.

Malheureusement, aujourd'hui, cela n'est pas pris en compte par la Direction.

Après une suspension de séance, la Direction fait la proposition suivante :

- De 0 euro à 300 euros investi : **200% d'abondement** soit 600 euros
- De 300,01 euros à 600 euros investi : **100% d'abondement** soit 300 euros
- De 600,01 euros à 1200 euros investi : **50% d'abondement** soit 200 euros
- A partir de 1200,01 euros investis jusqu'à 2000 euros : **25% d'abondement** soit 200 euros



Soit pour 2000 euros investis, un abondement de 1400 euros ce qui représente 125 euros de plus par rapport à l'accord actuel.

 Nous, élus de **Force Ouvrière**, souhaitons nous inscrire dans le progrès social. Nous nous sommes toujours engagés et battus pour parvenir à des accords Gagnant/Gagnant pour les salariés du Groupe.

Nous étions à l'origine de cet accord beaucoup plus profitable que les suivants. Finalement, l'ensemble des Organisations syndicales a rejeté la proposition de la Direction, considérant que le compte n'y est pas !

La suite à la prochaine réunion.

Syndicalement.

Vos représentants Force Ouvrière.

